

**Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti
PID 73248/ PIMS 2820**

Rapport initial de l'évaluation finale

Pour :

**Gouvernement de la République d'Haïti
Ministère des Travaux publics, Transports et Communication
Fonds mondial pour l'environnement
Programme des Nations Unies pour le développement**

**Préparé par :
Stanislaw Manikowski, consultant**

21 décembre, 2016

Table des matières

Acronymes.....	iii
1 Justification, but et objective de l'évaluation	1
2 Champ d'application et objet de l'évaluation.....	1
2.1 Description de l'intervention de développement.....	1
2.2 Logique d'intervention.....	2
2.2.1 Le but et l'objectif du projet.....	2
2.2.2 Les effets attendus du projet.....	3
3 Questions préliminaires et l'impact potentiel sur le déroulement de l'évaluation.....	7
3.1 Conclusions et recommandations des évaluations précédentes.....	7
3.2 Évaluation de l'évaluabilité.....	7
4 Critères d'évaluation et les questions clés.....	8
4.1 Évaluation des results.....	8
4.2 Autres questions.....	10
5 Méthodologie et approche de l'évaluation.....	11
5.1 Approche de l'évaluation.....	11
5.2 Méthodologie d'évaluation.....	12
5.2.1 Spécification et la justification de la méthode proposée.....	12
5.2.2 Spécification et justification des techniques proposées pour la collecte de données.....	12
5.2.3 Sources de spécification de données proposé.....	13
5.2.4 Justification de l'analyse des données proposées.....	14
6 Établissement de rapports.....	15
6.1 Validation du compte rendu et le projet de rapport.....	15
6.2 Table des matières du rapport d'évaluation.....	15
7 Gestion de l'évaluation.....	17
7.1 Équipe d'évaluation.....	17
7.2 Rôles et responsabilités.....	17
7.2.1 Le bureau du PNUD en Haïti.....	17
7.2.2 Personnel désigné par MPTPC.....	18
7.2.3 Consultant.....	18
7.3 Risques et l'atténuation des risques.....	18
8 Mission ressources, les échéances et les principaux résultats attendus.....	19
9 Documents consultés.....	20

Liste des tableaux

Tableau I.	Logique d'intervention du projet. cadre des résultats.....	4
Tableau II.	Risques identifiés pour l'évaluation	19
Tableau III.	Calendrier d'évaluation.....	19
Tableau IV.	Niveau d'effort du consultant en jours	20
Tableau V.	Tableau de evaluation.....	21
Tableau VI.	Echelles de notations.....	28

Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
DHPE-H	Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti
EDH	Électricité d'Haïti
FEM	Fonds mondial pour l'Environnement
MTPTC	Ministère des Travaux publics, Transports et Communication
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SHP	Petites usines d'hydroélectricité
TDR	Termes de référence
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

**Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti (DHPE-H)
PID 73248/ PIMS 2820**

Rapport initial de l'évaluation finale

1 Justification, but et objective de l'évaluation

Selon les termes de référence (TDR) de l'évaluation son objectif est de :

1. Examiner la réalisation des résultats du projet
2. Tirer les leçons qui pourraient :
 - a. améliorer la pérennité de bénéfices tirés du projet,
 - b. renforcer en général la programmation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

En outre, selon les mêmes TDR, les parties prenantes le plus importantes de l'évaluation seront les utilisateurs directs des résultats d'évaluation, partenaires du projet, donateurs et personnel des agences impliquées.

2 Champ d'application et objet de l'évaluation

2.1 Description de l'intervention de développement

En conformité avec le plan 2007-2017 de développement du secteur énergétique qui se donne pour objectif d'augmenter l'accès à l'électricité de 12.5 pour cent de la population en 2006 à 20 pour cent à l'horizon 2013¹, et en collaboration avec des autres partenaires en développement, le PNUD conjointement avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) ont décidé d'appuyer le développement de petites usines d'hydroélectricité (SHP).

L'appui au développement des SHP était une option attrayante pour le Gouvernement Haïtien ainsi que pour le PNUD et le FEM car ces installations aideraient réduire la dépendance du pays de combustibles fossiles importés et diminuer le coût de production d'électricité. En outre, la production d'électricité en utilisant les SHP est une option peu dommageable pour l'environnement et réduisant les émissions des gaz à l'effet de serre.

Malgré des avantages importants des SHP, au cours des vingt années précédentes la formulation du projet, cette technologie s'est peu développée dû au coût d'installation élevé et aux : (i) difficultés politiques, (ii) absence des compétences et non disponibilité de modèles commerciaux, (iii) manque d'information et (iv) difficultés de financement.

¹ MTPTC, BDM et EDH (2006) Haïti : Plan de Développement du Secteur de l'Énergie 2007 - 2017 (Avec l'assistance technique de l'Agence internationale de l'Énergie atomique, page ii.

Malgré l'ampleur de ces obstacles, nommés 'barrières' dans le descriptif du projet, le Gouvernement du Haïti a décidé de saisir l'occasion de lancement du programme de réhabilitation d'infrastructure nationale d'électricité pour mettre en place un cadre institutionnel incitant le secteur privé à contribuer à l'électrification du pays et de relancer le programme d'installation des SHP.

L'initiative du PNUD et du FEM a visé l'élimination des barrières citées plus haut et l'extension du réseau électrique notamment par l'introduction des SHP. En particulier, elle a cherché à :

1. Préparer un cadre institutionnel et réglementaire amélioré pour promouvoir le développement de l'hydroélectricité sur petite échelle
2. Renforcer la capacité humaine technique et administrative nécessaire pour une gestion durable des SHP
3. Développer des petites unités d'hydroélectricité dans deux réseaux régionaux d'électricité
4. Démontrer la justification technique et économique du développement de l'hydroélectricité sur petite échelle dans les réseaux régionaux
5. Investir dans trois SHP pendant la durée du projet.

Pour atteindre les effets escomptés le PNUD et le FEM ont décidé d'investir 1,175 million de dollars US.

2.2 Logique d'intervention

Afin de contribuer significativement à l'électrification du Haïti, le projet a visé un but et a décidé d'atteindre un objectif. La réalisation de ce but et objectif devrait contribuer à éliminer des barrières au développement du réseau électrique du pays et à relancer utilisation des SHP pour la production de l'électricité.

2.2.1 Le but et l'objectif du projet

Le but du projet était :

De réduire l'émission des gaz à l'effet de serre produits par la génération d'électricité à partir de combustibles en Haïti via la promotion du développement de petites usines d'hydroélectricité.

L'objectif du projet était :

De créer un environnement favorable à l'investissement privé et public dans des petites usines d'hydroélectricité en Haïti.

Pour atteindre ce but et objectif, le projet a été conçu pour être réalisé selon la modalité d'Exécution nationale du PNUD. Selon cette formule et en accord avec le descriptif du projet, l'Agence d'exécution du projet était composée du (i) ministère des Travaux publics, Transports et Communication (MTPTC) qui devait être responsable d'exécution globale du projet et de son progrès vers l'atteinte de son objectif et (ii) du PNUD, qui devait être en charge de gestion financière et jouer le rôle de co-responsable de l'atteinte

des résultats escomptés. L'exécution quotidienne du projet et son monitoring ont été confiés à l'Électricité d'Haïti (EDH).

2.2.2 Les effets attendus du projet

Afin de réaliser son objectif, le projet devrait atteindre trois résultats (effets) :

1. Établir un cadre de régulation et une politique orientés vers le marché permettant le développement de petites unités d'hydroélectricité dans le pays.
2. Créer des capacités techniques et administratives au sein de l'EDH et d'autres agences nationales concernées par : évaluation, préparation et fonctionnement de petites unités d'hydroélectricité en Haïti.
3. Incorporer des petites usines d'hydroélectricité dans les réseaux régionaux de distribution construits et qui fournissent l'électricité aux usagers.

En plus, comme un effet additionnel (le quatrième), le projet devait assurer son monitoring et évaluation ; également, il devait formuler les leçons apprises et de les disséminer.

TDR de la mission d'évaluation décrit en détail la logique d'intervention du projet en spécifiant les ressources, incluant les résultats et les indicateurs de performance. La logique d'intervention détaillée dans le TDR et le cadre de résultats sont repris dans le Tableau I.

TABLEAU I. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET. CADRE DES RÉSULTATS

<p>Le projet aidera à produire les Effets suivants du Programme pour le Pays : Effet 4 : Développement des capacités et réforme de la gouvernance liées à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.</p>
<p>Indicateurs d'Effet 4 du Programme pour le Pays : Développement des capacités et réforme de la gouvernance liées à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Promotion de la croissance inclusive, sur la base des BDM. Indicateur 1 : Adoption/Création/Application de la politique pour les renouvelables en réseau. Indicateur 2 : Production d'électricité pendant la période du projet à partir d'énergie renouvelable connectée à un réseau installé dans la zone d'influence du projet.</p>
<p>Clé de développement durable et environnement applicable primaire. Zone de résultat clé : 4 Expansion de l'accès aux services environnementaux et d'électricité pour les pauvres.</p>
<p>Objectif et Programme Stratégiques Applicable FEM : Objectif CC-4 'Promouvoir l'énergie renouvelable en réseau', Programme stratégique 'Promotion d'approche du marché pour l'énergie renouvelable'.</p>
<p>Résultat attendu applicable FEM : 'Croissance sur le marché pour l'énergie renouvelable dans les pays participant au programme'.</p>
<p>Indicateurs d'Effet FEM applicables : 'tonnes de CO2 équivalent évitées ; adoption d'un cadre politique donnant aux générateurs d'énergie renouvelable un accès équitable aux marchés ; kWh générés à partir de sources renouvelables'.</p>

Sujet	Indicateurs	Ligne de base	Cibles fin du projet	Source de vérification	Risques et suppositions
<p>Objectif du projet Créer un environnement favorable pour l'investissement public et privé dans de petites usines d'hydroélectricité dans le pays</p>	<p>(A) Nombre de nouveaux projets SHP en construction (B) Capital sécurisé pour l'investissement dans les SHP (C) Pipelines des projets SHP (D) Cadre de politiques SHP</p>	<p>(A) Aucun SHP actuellement en construction (B) Secteur privé et bailleurs font montre l'intérêt à investir dans des SHP (C) Pipeline des projets obsolète et pas fiable (D) Pas de cadre approprié de politiques pour l'énergie</p>	<p>(A) Trois projets SHP en construction (B) 3,2 millions de dollars US levés pour la construction SHP (C) Pipeline de projets actualisé ; au moins huit nouvelles SHP en considération pour la construction (D) Régulation pour l'énergie en place y compris l'appui au développement de SHP</p>	<p>Évaluations et inspection visuelle du projet</p>	<p>Risques : (1) Instabilité politique accrue dans le pays (2) Désastres naturels ont un impact sur l'exécution du projet Supposition : Gouvernement Haïtien reste en ligne avec les recommandations pour les politiques énergétiques et projets de réforme de la communauté internationale (Banque mondiale (BM), Banque interaméricain de développement (BID), Agence des États-Unis pour le développement (USAID), Agence canadienne de développement international (ACDI) et PNUD)</p>

Sujet	Indicateurs	Ligne de base	Cibles fin du projet	Source de vérification	Risques et suppositions
<p>Effet 1 Un cadre de politiques et de régulation efficace, orienté vers le marché, pour le développement de l'hydroélectricité sur une petite échelle dans le pays</p>	<p>(A) Méthodologie pour définir le coût de référence et le tarif SHP approuvés (B) Proposition approuvée pour le statut juridique/commercial des opérateurs SHP (C) Résolution approuvée définissant : (i) qualité du service, (ii) propriété foncière, (iii) droits relatifs à l'eau et points environnementaux</p>	<p>(A) Pas de coût et de tarif de référence SHP définis (B) Pas de proposition SHP approuvée (C) Pas de résolution (a) rédigé ni (b) approuvé</p>	<p>(A) Coût et tarif de référence SHP définis (B) Proposition du statut opérateurs SHP approuvée (C) Résolutions (a) rédigés et (b) approuvés</p>	<p>Propositions et publications officielles</p>	<p>Risque : Instabilité politique accrue en Haïti Supposition : Gouvernement Haïtien reste en ligne avec recommandations pour les politiques énergétiques et projets de réforme de la communauté internationale (BM, BID, USAID, ACIDI, PNUD)</p>
<p>Effet 2 Les capacités techniques et administratives au sein de l'EDH et d'autres concernés nationaux ont été créées pour faire évaluer, préparer et faire fonctionner l'hydroélectricité sur petite échelle</p>	<p>(A) Équipement de mesure acquise et installé (B) Cartographie des régions pertinentes réalisée (C) Création de l'unité commerciale des SHP au sein de l'EDH (D) Capacités internes de l'EDH renforcées (E) Pipeline de projets crée</p>	<p>(A) Pas d'équipement de mesure identifié (B) Données datent 1979, pas de cartographie à l'aide de technologies modernes (C) Pas d'unité commerciale SPH à l'EDH (D) Faible capacité à l'EDH pour la gestion des SHP, pas de matériel de formation (E) Pas de pipeline de projets</p>	<p>(A) Équipement de mesure acquis et installé (B) Cartographie du projet hydraulique des régions pertinentes réalisée (C) Unité commerciale SHP établie (D) Au moins 30 personnels de l'EDH formés pour développement, fonctionnement et entretien SHP ; matériel de formation sur place (E) Au moins 8 SHP incluses dans le</p>	<p>Rapports, évaluations, audits</p>	<p>Risque : Instabilité politique accrue en Haïti Supposition : Gouvernement Haïtien reste en ligne avec recommandations pour les politiques énergétiques et projets de réforme de la communauté internationale (BM, BID, USAID, ACIDI, PNUD)</p>

Sujet	Indicateurs	Ligne de base	Cibles fin du projet	Source de vérification	Risques et suppositions
			pipeline de projets de l'EDH et avec accords préliminaires de financement en place		
Effet 3 Petites usines de production d'hydroélectricité incorporées dans la distribution régionale construite et fournissant électricité à l'usagers	(A) Étude de faisabilité pour projets HSP (B) Financement assuré pour SHP (C) Usines SHP acquises et en construction (D) Réseaux régionaux modernisés et pleinement opérationnels (E) Plans d'affaires pour opérateurs SHP définis	(A) Pas d'études de faisabilité (B) Secteur privé et bailleurs intéressés à investir dans SHP (C) Pas de nouvelles SHP construites au cours des 20 dernières années (D) Réseau Jacmel restauré, Réseau Les Cayes en mauvais état (E) Pas de plans d'affaires SHP définis	(A) Trois études de faisabilité réalisées (B) Financement assurée pour construction trois SHP (C) Trois usines en construction (D) Réseaux de Jacmet et de Les Cayes pleinement restaurés et interconnexion SHP en cours (E) Trois plans d'affaires approuvés	Rapports, études et dessins techniques, inspection visuelle	Risques : (1) Instabilité politique accrue en Haïti (2) Désastres naturels ont un impact sur l'exécution du projet Supposition : Gouvernement Haïtien reste en ligne avec recommandations pour les politiques énergétiques et projets de réforme de la communauté internationale (BM, BID, USAID, ACDI, PNUD)
Effet 4 Un plan de monitoring et d'évaluation du projet en application, et leçons apprises disséminées	(A) Rapport d'évaluation de moyen terme (B) Rapport d'évaluation finale (C) Documentation d'expérience du projet (D) Partage des résultats du projet	(A) Pas d'évaluation de moyen terme (B) Pas d'évaluation finale (C) Pas de systématisation de l'expérience SHP en Haïti (D) Pas de partage d'expérience SHP en Haïti	(A) Évaluation de moyen terme réalisée (B) Évaluation finale réalisée (C) Publication des leçons apprises (D) Séminaires pour présenter résultats du projet	Rapports d'évaluation	

3 Questions préliminaires et l'impact potentiel sur le déroulement de l'évaluation

3.1 Conclusions et recommandations des évaluations précédentes

Aucunes conclusions ou recommandations issues des évaluations antérieures des projets de PNUD ou FEM similaires n'ont pas été utilisées pour préparer le rapport initial de l'évaluation finale. Toutefois, les conclusions pertinentes et recommandations d'évaluations ou d'autres documents qui seront consultés lors de l'évaluation finale du présent projet seront prises en compte et dûment reconnues.

3.2 Évaluation de l'évaluabilité

Le projet peut être considéré comme prête pour évaluation. Sa structure de l'intervention est cohérente et les éléments de la logique d'intervention sont exprimés clairement et précisément.

Par intermédiaire de son Effet 4 'Un plan de monitoring et d'évaluation du projet en application et leçons apprises disséminées', notamment par le partage des résultats, le projet devait développer les capacités et contribuer à la réforme de la gouvernance liée à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, qui représentent un des effets escomptés du programme du PNUD pour le pays. Également, il devait contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique CC-4 du FEM de la promotion de l'énergie renouvelable en réseau et de son approche stratégique de promotion d'approche du marché pour la production de l'énergie renouvelable. Réalisation des objectifs du projet devrait apporter les bénéfices importants pour pays, notamment une actualisation des politiques concernant le réseau de production et de distribution de l'électricité en utilisant des énergies renouvelables.

La logique de cette intervention est claire et transparente. Les résultats attendus font partie de la logique d'intervention du projet et les indicateurs de performance inclus mesurent adéquatement le degré de réalisation des résultats escomptés.

Les questions d'évaluation sont claires, sans ambiguïté et exhaustive ; les termes utilisés sont bien définis dans la documentation d'évaluation du projet. Au cours des réunions avec les intervenants, l'évaluateur utilisera un niveau de terminologie qui correspond à la connaissance des interlocuteurs avec le jargon de l'évaluation. Lorsque les intervenants utilisent la langue locale plutôt que la français ou l'anglais, les questions d'évaluation seront traduites dans la langue locale (verbalement par l'accompagnateur).

Les données nécessaires à l'évaluation peuvent être seulement partiellement disponibles, certaines peuvent être d'une qualité inadéquate. Il peut y avoir plusieurs raisons pour ces faiblesses. Intervention du PNUD et FEM dans le projet a débuté en 2012 et le document du

projet a été rédigé en 2008. Depuis lors, les exigences relatives à l'exactitude des données et le stockage de données pouvaient changer. Le personnel du ministère impliqué dans le projet a bénéficié des formations dans le cadre du programme de renforcement des capacités, par conséquent, on peut s'attendre à des modifications (améliorations) dans la collecte de données et les procédures de stockage. Enfin, une fraction de l'information pertinente aux questions d'évaluation n'est pas conservée sous forme écrite ou elle n'est que partiellement conservée. Pour surmonter les difficultés, le programme de la mission d'évaluation comprend de réunions, d'entrevues et de réunions de groupes destinées à compléter l'information provient de la documentation existante.

L'évaluateur ne s'attend pas à la résistance des homologues du Haïti ou du PNUD ou FEM à la présente évaluation finale. Les récents progrès économique et sociaux du pays rempli la population et l'administration de confiance envers le moyen choisi de développer les institutions et la production. L'évaluation sera conduite en accord avec les règles de l'éthique au cours des évaluations des projets du PNUD et dans l'esprit de la discussion positive et constructive sur les étapes nécessaires pour atteindre des objectifs de la mission.

Il n'y a pas de risque d'apparition de facteurs qui peuvent compromettre l'indépendance de l'évaluation. L'évaluateur travaillera avec un large éventail de parties prenantes et il n'a aucun intérêt dans la promotion d'un concept ou approche spécifique.

En outre, il n'y a pas de raison d'apparition de conflit d'intérêts entre les objectifs de l'évaluateur et les objectifs d'autres parties prenantes. En particulier, l'évaluateur ne cherche pas une opportunité d'avoir un poste rémunéré lié à la continuation ou à une phase ultérieure du projet.

4 Critères d'évaluation et les questions clés

Comme requise par les TDR, l'évaluation sera basée sur les critères de performance, efficacité, efficience et durabilité ; en outre, l'évaluation va considérer le degré d'atteinte de l'alignement des résultats aux atteintes locales, la responsabilité partagée pour les résultats, la logique du programme et la gestion des risques.

4.1 Évaluation des results

Selon les TDR de la mission, les questions d'évaluation peuvent être formulées comme suite :

Questions concernant la relevance :

1. Comment les activités, les extrants et les résultats contribuent-elles à atteindre l'objectif stratégique FEM-4 de changement climatique :
 - 1.1. Par la promotion des énergies renouvelables sur le réseau ?
 - 1.2. Par la promotion des approches stratégiques du Programme de promotion de marché pour les énergies renouvelables ?
 - 1.3. Et surtout :
 - 1.3.1. Par le passage vers les énergies renouvelables (hydroélectricité) en dehors des zones urbaines en Haïti ?

- 1.3.2. Par la contribution significative aux indicateurs FEM sous CC, plus précisément, éviter des émissions des gaz à effet de serres (en tonnes CO₂), production d'électricité basée sur les énergies renouvelables (kWh/an) et le nombre de ménages connectés ?
- 1.3.3. Par la génération des retombés directes et vérifiables concernant la conservation des bassins-versants et des retombés indirects, y compris réduction des pertes techniques et commerciales grâce à l'application des méthodes d'approche clientèle amélioré ?
2. Comment participer au projet dans la réalisation de la réforme de la politique énergétique nationale ?
3. Concernant le programme de réglementation haïtienne, à quel programme et sous-programme le projet participera ?
4. Comment le projet participera à la réalisation des objectifs du PNUD au Haïti spécifiés dans les documents stratégiques du PNUD ?

Questions concernant l'efficacité

1. Est-ce que le projet a réalisé les activités planifiées dans le passé ?
2. Est-ce que le projet a atteint les résultats attendus et a réalisé les objectifs attendus ?
3. Quels sont les progrès réalisés vers les résultats prévus ?
4. Comment le projet a géré les risques ?
5. Quelle était l'efficacité des stratégies élaborées pour l'atténuation des risques,

Questions concernant l'efficience

1. Est-ce que le cadre logique et les plans de travail ont été suivis et considérés comme un outil de mise en œuvre ?
2. Est-ce que les procédures financières et administratives ont été suivies pour la réalisation du projet et la production des données administratives et financières exactes et en temps voulu ?
3. Est-ce que les rapports et les procédures de surveillance ont été suivis ? Les rapports exacts et complets ont été produits dans les délais ?
4. Les fonds étaient disponibles et déboursés comme prévu ?
5. Est-ce que les cofinancements en nature et en contribution étaient disponibles comme prévu ?
6. Est-ce que les ressources financières ont été utilisées efficacement ? Est-ce que leurs utilisations pourraient-elles être améliorée ? Comment ?
7. Est-ce que les procédures d'achat ont respecté les procédures et contribué à une utilisation efficace des ressources projet ?
8. Est-ce que l'utilisation de la méthode de « Gestion axée sur les résultats » a été efficace ?
9. Comment la gestion adaptative a été mise en œuvre ?

Questions concernant la durabilité

1. Est-ce que les questions de durabilité sont-elles intégrées dans la conception du projet ?
2. Sont-elles prises en compte adéquatement ?
3. Est-ce qu'elles ont évolué depuis la conception du projet ? Est-ce que la conception de la mise en œuvre a été adaptée en conséquence ?

4. Est-ce que les nouveaux risques de durabilité se sont manifestés au cours d'exécution du projet ? Est-ce que les mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre ? Est-ce qu'un plan de mitigation des risques a été ajusté ?
5. Est-ce que les parties prenantes principales sont disposées et sont en mesure d'utiliser, d'appliquer et suivre les produits du projet (outils, lois, recommandations) après son achèvement ?
6. Existe-t-il une volonté politique de poursuivre les activités de projets ?
7. Quels sont les principaux enjeux et les difficultés qui peuvent affecter la durabilité des résultats du projet ? Ils ont été abordés ?
8. Comment peut-on améliorer la durabilité des résultats du projet ?
9. Existe-t-il une stratégie de sortie en place ?
10. Quelle est la perspective de viabilité du projet ?

4.2 Autres questions

Prise en charge locale (développement de l'approche commune, les règles, prendre des décisions communes)

1. Sont les principales parties prenantes pleinement engagées et favorable à l'intervention de développement ?
2. Est-ce que les principales parties prenantes ont l'autorité appropriée et les outils dont elles ont besoin pour prendre des décisions et agir ?

Harmonisation (façon dont les choses vont de pair et produire des résultats) et l'alignement (positionnement ou l'ajustement des groupes ou des actions dans les relations entre eux)

1. Comment est organisé la coordination entre l'action de développement et les efforts des organisations locales, les agences du PNUD et les autres bailleurs de fonds s'adressant aux mêmes besoins ou problèmes ?
2. L'action de développement est-elle alignée avec les systèmes locaux ?

Responsabilité mutuelle (prendre la responsabilité des actions propres et leurs impacts sur les autres parties prenantes)

1. Est-ce que la participation des intervenants dans le cycle d'intervention de développement était suffisamment active (conception, exécution, suivi et évaluation).

Considérations de conception

1. L'action de développement a-t-elle été conçue à l'aide d'approches participatives (y compris les besoins des parties prenantes locales) ?
2. Reposait-elle sur la bonne compréhension du contexte local, notamment entre les sexes, l'environnement et gouvernance ?
3. S'appliquait-elle aux leçons précédentes ?
4. La conception reposait-elle sur l'expérience acquise, ou elle a essayé des approches nouvelles et novatrices ?
5. Le modèle logique et le cadre de mesure du rendement répondent aux normes du PNUD pour la gestion axée sur les résultats ?

Gestion et analyse des risques (un examen des conséquences indésirables et négatives des facteurs externes qu'on puisse lier à la mise en œuvre du projet)

1. Existent-il des systèmes en place pour surveiller, rapporter et gérer les risques ayant potentiellement un impact sur l'action de développement ?
2. Ces systèmes ont été utilisés ?
3. Ces systèmes ont été pertinents, efficaces et durables ?

5 Méthodologie et approche de l'évaluation

5.1 Approche de l'évaluation

Le programme et les méthodes d'évaluation sont conçus pour satisfaire aux exigences énoncées dans les TDR de la mission, notamment dans l'introduction au TDR et dans la section *Evaluation Approach and Method*. En conséquence, il est attendu qu'ils correspondent aux objectifs spécifiques de l'évaluation et aux attentes du PNUD, FEM, du Gouvernement de Haïti et des autres parties prenantes du projet.

Pour répondre aux exigences des TDR, l'approche de l'évaluation est basée sur les données provenant de plusieurs lignes d'enquête, notamment :

- D'un examen de documents (documents relatifs au projet et programme disponibles dans les bureaux et les bases de données au PNUD et du Gouvernement de Haïti)
- Des entretiens auprès des informateurs clés (rencontres avec des membres clés du personnel qui traite du projet et le programme du PNUD et FEM au Haïti), notamment :
 - . Personnes parties prenantes du PNUD au Haïti
 - . Membres de l'Unité de gestion du projet
 - . Membre de Comité de pilotage du projet
 - . Membres de la Revue tripartite

 - . Représentants du MTPTC
 - . Représentants de EDH
 - . Représentants de la Table sectorielle électricité (TSE)
 - . Entrepreneurs et exploitants des SHP

 - . Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID)
 - . Agence canadienne de développement international (ACDI)
 - . Banque interaméricaine de développement (BID)
 - . Banque mondiale (BM)
- Discussion de groupe (à déterminer)
- Questionnaires (questionnaires individuels et aux groupes - à déterminer)
- Visites sur le terrain (à déterminer).

L'approche proposée se veut exhaustive, mais elle a des limites : (i) les documents disponibles peuvent ne pas contenir d'informations attendues ; (ii) certains informateurs clés ne disposent

pas d'ensemble de résultats (par exemple, ils peuvent être nouvellement nommés au poste donné) ; (iii) les participants de groupe de discussion peuvent fournir ouvertement que de l'information standard sans analyse critique ; (iv) les questions dans les questionnaires individuels, traduits de français vers les langues locales peuvent être comprises différemment ; (v) enfin, les visites sur le terrain peuvent fournir des informations limitées concernant seulement des installations nouvellement construites.

Pour contourner les limitations, les mêmes questions d'évaluation seront posées à plus de deux interlocuteurs et l'information sera recueillie de plus de deux sources. En outre, l'évaluateur adoptera une attitude informelle envers les interlocuteurs les encourageant à exprimer librement leurs opinions.

5.2 Méthodologie d'évaluation

5.2.1 Spécification et la justification de la méthode proposée

La méthode de collecte de données va suivre une conception non expérimentale : il est entendu que les données collectées fourniront une description détaillée des relations entre la contribution du PNUD et FEM au projet, les autres contributions et les résultats obtenus ainsi que les impacts sur les bénéficiaires.

On recueillera les données des sources disponibles qui peuvent être divisées en deux catégories :

1. les sources de données unique (l'ensemble de documents pertinents et des rencontres avec le personnel clé dans les bureaux centraux).
2. les sources de données multiples (bureaux provinciaux, agences techniques et informateurs individuels).

5.2.2 Spécification et justification des techniques proposées pour la collecte de données

La collecte de données utilisera les techniques suivantes : étude documentaire, rencontres avec des cadres, des entrevues semi-structurées, entrevues structurées, groupes de discussion, visites sur le terrain.

Étude documentaire

Les données provenant des documents administratifs existants, des rapports d'avancement du projet, des rapports techniques et autres documents pertinents à l'objet d'évaluation seront considérées comme base pour formulation des réponses aux questions d'évaluation. Également, elles fourniront des opinions et des perceptions utiles pour élaborer des conclusions ainsi que formuler des leçons et des recommandations. L'étude documentaire exhaustive est une bonne pratique qui accompagne les évaluations de l'ensemble des projets de développement.

Réunions avec le personnel d'encadrement

Les rencontres avec le personnel d'encadrement (du PNUD et du Gouvernement) permettront de familiariser les chefs des bureaux et le personnel exécutif avec l'objectif de mission d'évaluation et de familiariser le consultant avec (i) la perception du projet par ces agences, (ii) les opinions sur le projet, et (iii) la politique et les programmes de développement. Le consultant recueillera également les conseils et les recommandations concernant la mission d'évaluation elle-même.

L'inconvénient de ces rencontres est qu'elles peuvent fournir peu d'informations spécifique sur le projet évalué.

Des entrevues semi-structurées

Les entrevues semi-structurées seront organisées avec des fonctionnaires supérieurs des agences et bureaux pertinents à l'évaluation. Elles suivront un ordre du jour préétabli et seront orientées vers les questions d'évaluation principales du tableau d'évaluation (Tableau V). L'objectif de ces entretiens est de recueillir un large éventail d'opinions auprès du personnel sur les questions débattues et les inciter à exprimer leurs propres sentiments et opinions liées aux objectifs de l'évaluation. Il est prévu que les entrevues fourniront des informations importantes concernant les objectifs, les fins et les extrants du projet, mais avec une quantité limitée de preuves soutenant les opinions exprimées.

Entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs impliqueront les fonctionnaires administratifs et techniques auprès des agences visitées. Les entretiens seront guidés par la liste de questions du niveau inférieur de la grille d'évaluation et auront comme objectif de : (i) recueillir des informations supplémentaires sur les questions principales d'évaluation et (ii) collecter des données qui justifient et étayent les opinions et les perceptions recueillies lors des réunions avec le personnel d'encadrement et pendant les entrevues semi-structurées.

Discussions de groupe

Discussions de groupe comprendront des représentants d'organisations des bénéficiaires du projet. Les discussions s'articuleront autour de questions concernant des avantages et des impacts du projet. Les avis fournis permettront d'augmenter le volume de données collectées et de valider les informations provenant des entretiens avec les agences du PNUD et du Gouvernement.

Visites sur le terrain

Les visites sur le terrain vont renseigner l'évaluation sur la qualité des investissements, ses avantages, son état réel, son entretien et sa durabilité.

5.2.3 Sources de spécification de données proposé

Les sources de données proposées peuvent être regroupées comme suit :

1. Documentation du projet

-La mission d'évaluation examinera tous les documents de projet disponibles.

2. Autres documents

L'évaluation examinera également les documents comme :

1. Les énoncés de politique de développement du PNUD et du FEM, les règlements et les directives
2. La stratégie de lutte contre la pauvreté en Haïti
3. La politique énergétique du Haïti et des bailleurs de fonds
4. Les autres documents permettant mettre en relief la qualité des résultats de l'évaluation seront examinés selon les critères suivants :

- 4.1. Les informations sur le développement énergétique du Haïti
- 4.2. Les informations sur des projets d'hydroélectricité sur petite échelle au Haïti
- 4.3. Les informations concernant la gestion des ressources naturelles
- 4.4. La méthodologie d'évaluation.

3. Les réunions et les entretiens avec les représentants des agences centrales

Mission d'évaluation se réunira individuellement ou en petits groupes avec :

- Les agents du PNUD et FEM
- Les représentants de l'administration centrale impliqués dans la réalisation du projet
- Les bailleurs de fonds, à savoir ACIDI, BID, BM et USAID.

4. Les visites

(a déterminer)

5. Les sessions de débriefing comme une source d'information supplémentaire

Les sessions de briefing et de débriefing seront une autre source d'information sur la mission d'évaluation :

- Périodiquement (à déterminer), la mission rendra compte au PNUD du progrès de collecte d'information
- Un jour avant son départ du pays, l'évaluateur participera à une séance d'échange d'information avec la participation des intervenants clés au niveau central.

5.2.4 Justification de l'analyse des données proposées

La méthodologie d'évaluation proposée permet d'extraire les données de l'ensemble des sources suivantes :

- De l'intégralité de la documentation disponible et des bases de données
- De la liste entière des principaux interlocuteurs auprès des agences

Il est prévu que la plupart des données sera descriptive et qualitative. L'analyse de ces données reposera principalement sur des méthodes non statistiques telles que l'induction, l'analyse des écarts, l'analyse des politiques, la matrice sociale, l'analyse des risques ou d'autres méthodes adaptées à l'objectif de l'évaluation.

Si les données permettront, outre la description des données quantifiées, la mission d'évaluation :

- Utilisera les statistiques descriptives simples pour analyser les résultats et faire des comparaisons entre eux ; et
- Procédera à des analyses coûts - bénéfiques et de la rentabilité du projet

6 Établissement de rapports

6.1 Validation du compte rendu et le projet de rapport

En dehors de données recueillies, l'évaluateur tiendra compte de commentaires, d'observations et d'opinions exprimés par les participants des réunions, mais ils ne limiteront pas son indépendance et son impartialité dans l'évaluation.

L'ébauche du rapport d'évaluation sera envoyée au bureau du PNUD au Haïti pour la distribution et les commentaires.

La version finale du rapport de mission tiendra compte de commentaires sur l'ébauche et contiendra des explications et justifications des réponses aux commentaires reçus.

6.2 Table des matières du rapport d'évaluation

La table des matières proposée est conforme à celle spécifié par les TDR de la mission.

i. Page d'introduction :

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- Numéro d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Régions du pays incluses dans le projet
- Programme opérationnel et stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Membres de l'équipe d'évaluation
- Remerciements

ii. Résumé

- Tableau de résumé du projet
- Description du projet (brève)
- Tableau de notations d'évaluation
- Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

iii. Acronymes et abréviations

1. Introduction

- Objectif de l'évaluation
- Champ d'application et méthodologie
- Structure du rapport d'évaluation

2. Description et contexte de développement du projet

- Démarrage et durée du projet
- Problèmes que le projet visait à régler
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Indicateurs de base mis en place
- Principales parties prenantes
- Résultats escomptés

3. Conclusions

(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un astérisque (*) doivent être notées)

3.1 Conception et formulation du projet

- Analyse du cadre des résultats
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Approche de répliation
- Avantage comparatif du PNUD
- Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

3.2 Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative Financement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre *
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec le PNUD, le partenaire de mise en œuvre * et questions opérationnelles

3.3 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) *
- Pertinence *
- Efficacité et efficience *
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité *
- Impact

4. Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

5. Annexes

- Termes de référence
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

7 Gestion de l'évaluation

7.1 Équipe d'évaluation

L'évaluation sera conduite par un consultant appuyé par le bureau du PNUD en Haïti et par le personnel désigné par le MPTPC.

7.2 Rôles et responsabilités

7.2.1 Le bureau du PNUD en Haïti

Le bureau du PNUD en Haïti gèrera le processus d'évaluation et sera responsable des points suivants :

- Gérer le contrat du Consultant
- Agir de la principale personne-ressource pour le consultant
- Fournir des orientations au consultant pendant toutes les phases d'exécution, approuvant tous les livrables et facilitant l'accès à la documentation et les personnes jugées importantes pour le processus d'évaluation
- Partager des livrables avec des personnes qui peut bénéficier de l'évaluation et avec la direction de l'évaluation du PNUD, notamment pour le partage plus large des connaissances et diffusion de l'information
- Recueillir les commentaires des parties intéressées sur le projet du rapport

7.2.2 Personnel désigné par MPTPC

MPTPC fournira l'appui nécessaire pour assurer le succès de la collecte d'informations pour l'évaluation. MPTPC pourra :

- Fournir des commentaires ou suggestions pour valider le mandat d'évaluation, en particulier sa portée, objectifs, structure de gestion proposée, chronologie suggérée et les rôles et responsabilités des divers intervenants
- Aider avec les arrangements logistiques
- Faciliter l'accès du consultant à la documentation, des entrevues sur le terrain, etc., selon les besoins
- Examiner et commenter les analyses et les rapports présentés par le consultant
- Préparer les réponses pour donner suite aux recommandations de l'évaluation.

7.2.3 Consultant

Le consultant doit accomplir le mandat actuel, assurer la collecte et l'analyse des données, et rendre compte des informations recueillies durant le processus d'évaluation. Le consultant rendra compte directement à l'agent responsable du bureau du PNUD à Haïti. Le consultant a la responsabilité globale pour :

- Prendre connaissance des TDR de la mission et de la documentation sur les évaluations des projets PNUD et FEM
- Examiner et commenter les présents TDR
- Préparer et fournir le plan de travail pour l'évaluation
- Procéder à l'évaluation selon le plan de travail approuvé
- Gérer les opérations quotidiennes
- Collecter d'informations crédibles, pertinentes et valides, en utilisant une variété de méthodes et sources d'information
- Présenter les conclusions préliminaires
- Rendre compte régulièrement des progrès à l'agent de programme du PNUD
- Présenter des résultats, conclusions, recommandations au PNUD
- Assurer la livraison en temps des produits tel qu'établi par un accord contractuel
- Assurer la bonne intégration de l'égalité des sexes, de l'environnement et de la gouvernance comme des thèmes transversaux dans le rapport d'évaluation (le cas échéant)
- Veiller à ce que tous les produits respectent les directives PNUD pour les évaluations finales.

7.3 Risques et l'atténuation des risques

Selon l'estimation de l'évaluateur (consultant), certains risques au bon déroulement de l'évaluation peuvent apparaître à savoir (i) l'indisponibilité temporaire de certains interlocuteurs clés, (ii) les conditions météorologiques causant une inaccessibilité temporaire d'une localité choisie pour la visite sur le terrain et (iii) la discrimination dans la sélection des interlocuteurs et des agences pour l'entretien.

Probabilité et l'impact de ces risques sur l'atteinte de résultats d'évaluation sont précisés dans le Tableau II. Le tableau contient également les propositions des mesures d'atténuation qui seront appliquées pour éviter les risques et réduire leur impact. En outre, pour réduire encore l'impact

de risque sur les questions d'évaluation, le consultant, conjointement avec le personnel concerné du PNUD et du MTPTC mettra à jour la liste et l'état des risques.

TABLEAU II. RISQUES IDENTIFIÉS POUR L'ÉVALUATION

Risque	Vraisemblance	Impact	Surveillance	Des mesures d'atténuation
I. Indisponibilité de certains interlocuteurs clés	Peu probable	Haute	Contacts téléphoniques avec l'interlocuteur ou l'institution de l'interlocuteur	Modification de l'ordre du jour ; rencontre avec un autre agent
II. Mauvaises conditions météorologiques ou route temporaire infranchissable	Probable	Faible	Suivi de la météo locale, informations sur l'accessibilité	Modification du calendrier des visites ou de l'ordre du jour
III. Égalité des sexes et la discrimination de statut social	Peu probable	Haute	Examen de la liste des personnes invitées et vérification si le sexe et le statut sont représentés proportionnellement.	Demande du respect de proportionnalité de sexes et de statut social.

8 Mission ressources, les échéances et les principaux résultats attendus

Les produits à livrer et le calendrier de mission sont présentés dans le Tableau III, tandis que le niveau d'effort du consultant, dans le Tableau IV

TABLEAU III. CALENDRIER D'ÉVALUATION

Tâches	Calendrier								
	Décembre		Janvier			Février			
	II	III	I	II	III	I	II	III	
1. Revue documentaire									
2. Soumission du Rapport initial									
3. Prise en compte des observations									
4. Mission en Haïti									
5. Rédaction d'ébauche du rapport d'évaluation									
6. Révision et commentaires sur l'ébauche									
7. Prise en compte des commentaires et soumission du rapport final d'évaluation									

TABLEAU IV. NIVEAU D'EFFORT DU CONSULTANT EN JOURS

Tâches	Jours
A) Préparation	3
B) Mission d'évaluation	15
C) Ébauche du rapport final	10
D) Rapport final	3
Total	31

9 Documents consultés

MTPTC, BDM et EDH (2006) Haïti : Plan de Développement du Secteur de l'Énergie 2007 - 2017 (Avec l'assistance technique de l'Agence internationale de l'Énergie atomique

MTPTC, UNDP et GEF (2011) Développement de l'hydroélectricité sur Petite échelle en Haïti. Descriptif du projet

UNDP (2012) Guidance for Conducting Terminal Evaluations of UNDP-Supported, GEF-Financed Projects

UNDP (2016) Small Scale Hydro Power Development in Haiti Terminal Evaluation Terms of Reference

TABLEAU V. TABLEAU DE EVALUATION

Section I. Réalisation de l'objectif du projet

Sujet	Indicateurs de performance	Ligne de base 2011	Cibles attendu à la fin du projet	Cibles atteintes à l'achèvement du projet	Source de vérification
Objectif du projet Créer un environnement favorable à l'investissement privé et public dans des petites usines d'hydroélectricité dans le pays	(A) Nombre de nouveaux projets SHP en construction	(A) Aucun SHP actuellement en construction	(A) Trois projets SHP en construction		Documents décrivant des résultats du projet
	(B) Capital sécurisé pour l'investissement dans les SHP	(B) Secteur privé et bailleurs font montre d'intérêt à investir dans des SHP	(B) 3,2 millions de dollars US levés pour la construction SHP		Évaluations
	(C) Pipelines de projets SHP	(C) Pipeline des projets obsolète et pas fiable	(C) Pipeline de projets actualisé ; au moins huit nouvelles SHP en considération pour construction		Rapport final
	(D) Cadre de politiques SHP	(D) Pas de cadre approprié de politiques pour l'énergie	(D) Régulation pour l'énergie en place y compris l'appui au développement de SHP		Inspection visuelle des résultats du projet

Section II. Critères d'évaluation

1. Pertinence				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
1. Contribution des activités, des extrants et des résultats à l'atteinte de l'objectif stratégique FEM-4 de changement climatique	<p>Est-ce que la contribution s'est faite par :</p> <p>1. La promotion des énergies renouvelables ?</p> <p>2. La promotion des approches stratégiques du programme de promotion de marché pour les énergies renouvelables ?</p> <p>3. Le passage vers l'énergie renouvelable (hydroélectricité) en dehors des zones urbaines en Haïti ?</p> <p>4. La contribution significative aux indicateurs FEM sous CC ?</p> <p>5. La génération des retombées directes et vérifiables concernant la conservation des bassins versants ?</p> <p>6. les avantages indirects (réduction des pertes techniques et commerciales, par le biais de méthodes d'approche clientèle amélioré) ?</p>	Selon le document du projet et son cadre logique	<p>Documents stratégiques du FEM et UNDP</p> <p>Plan national de développement de Haïti</p> <p>Document du projet et rapports du progrès</p> <p>Personnel du projet et celui des parties prenantes</p> <p>Investissements du projet sur le terrain</p>	<p>Étude documentaire</p> <p>Entretiens avec les représentants des agences-parties prenantes du projet</p> <p>Visites sur le terrain</p>

Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti (DHPE-H) Rapport initial de l'évaluation finale

1. Pertinence				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
2. Contribution du projet à la réforme énergétique à Haïti	<p>1. Comment le projet a participé dans la réalisation de la réforme de la politique énergétique nationale ?</p> <p>2. Dans lequel programme et sous-programme de réglementation haïtienne, le projet a participé ?</p>			
3. Contribution du projet à la réalisation des objectifs du PNUD au Haïti	1. Comment le projet a participé dans la réalisation des objectifs stratégiques du PNUD Haïti ?			

2 Efficacité				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
1. Réalisation des activités planifiées du projet	Est-ce que le projet a réalisé les activités planifiées dans le passé ?	Selon le document du projet et de son cadre logique	Document du projet Rapport du progrès du projet Personnel du projet et les représentants des agences-parties prenantes	Étude documentaire Entretiens et réunions avec les parties prenantes
2. Réalisation des objectifs et atteinte des résultats	Est-ce que le projet a atteint les résultats attendus et réalisés es objectifs ?			
3. Progrès réalisé vers les résultats	Quels sont les progrès réalisés vers les résultats prévus ?			
4. Gestion de risques	Comment le projet a géré les risques ?	Qualité et pertinence des risques identifiés selon le document du projet	Document du projet Rapports du progrès du projet Personnel du projet et les représentants des agences-parties prenantes	Étude documentaire Entretiens et réunions avec les parties prenantes
5. Atténuation des risques	Quelle était efficacité des stratégies élaborées pour l'atténuation des risques ?	Pertinence et applicabilité des mesures d'atténuation des risques		

Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti (DHPE-H) Rapport initial de l'évaluation finale

3. Efficience				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
1. Cadre logique et plan de travail	Est-ce que le cadre logique et les plans de travail ont été suivis et utilisés comme un outil de mise en œuvre ?	Contenu des rapports financiers	Documents du projet	Étude documentaire Entretiens et réunions avec les parties prenantes
2. Suivi des procédures financières	Est-ce que les procédures financières et administratives ont été suivies pour la réalisation du projet et la production des données administratives et financières exactes en temps voulu ?	Cohérence interne des rapports financiers Différence entre les budgets planifié et implémenté Comparaison entre le financement planifié et réalisé	Rapports techniques et financiers Personnel du projet	
3. Suivi du projet	1. Est-ce que les rapports et les procédures de monitoring ont été suivis ? 2. Les rapports exacts et complets ont été produits dans les délais ?	Qualité et uniformité des données selon le plan de travail et le système <i>Atlas</i> Différences et changements entre les prévisions selon le document du projet et la réalisation		
4. Financement	1. Les fonds étaient disponibles et déboursés comme prévu ? 2. Est-ce que les cofinancements en nature et en contribution étaient disponible comme prévu ? 3. Est-ce que les ressources financières ont été utilisées efficacement ? 4. Est-ce que leurs utilisations pourraient-elles être améliorées ? Comment ?			

Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti (DHPE-H) Rapport initial de l'évaluation finale

3. Efficience				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
5. Procédures d'achat	<p>1. Est-ce que les procédures d'achat ont respecté les procédures et contribué à une utilisation efficace des ressources projet ?</p> <p>2. Est-ce que l'utilisation de la méthode de « Gestion axée sur les résultats » a été efficace ?</p> <p>Comment la gestion adaptative a été mise en œuvre ?</p>			
6. Gestion du projet	<p>1. Est-ce que l'utilisation de la méthode de « Gestion axée sur les résultats » a été efficace ?</p> <p>2. Comment la gestion adaptative a été mise en œuvre ?</p>			

4. Durabilité				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
1. Durabilité et conception du projet	<p>1. Est-ce que les questions de durabilité sont-elles intégrées dans la conception du projet ?</p> <p>2. Sont-elles prises en compte adéquatement ?</p> <p>3. Sont-elles évoluées depuis la conception du projet ?</p> <p>4. Est-ce que la conception de la mise en œuvre a été adaptée en conséquence ?</p>	Analyse de la stratégie du projet et des agences d'implémentation du projet	Documents et rapports produits par le projet Personnel du projet Agences d'exécution et de supervision	Étude documentaire Entretiens et réunions avec les parties prenantes
2. Risque pour la durabilité et mitigation des risques	<p>1. Est-ce que les nouveaux risques de durabilité se sont manifestés au cours d'exécution du projet ?</p> <p>2. Est-ce que les mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre ? Est-ce qu'un plan de mitigation des risques a été ajusté ?</p>			
3. Poursuite des activités du projet	<p>1. Est-ce que les parties prenantes principales sont disposées et sont en mesure d'utiliser, d'appliquer et suivre les produits du projet (outils, lois, recommandations) après son achèvement ?</p> <p>2. Est-ce qu'il-y-a une volonté politique de poursuivre les activités de projets ?</p>			
4. Durabilité des résultats	<p>1. Quels sont les principaux enjeux et difficultés qui peuvent affecter la durabilité des résultats du projet ? Ils ont été abordés ?</p> <p>2. Comment peut-on améliorer la</p>			

Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti (DHPE-H) Rapport initial de l'évaluation finale

4. Durabilité				
Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
	durabilité des résultats du projet ?			
5. Stratégie de sortie et viabilité	1. Est-ce qu'il-y-a une stratégie de sortie en place ? 2. Quel est le plan de viabilité du projet ?			

TABLEAU VI. ECHELLES DE NOTATIONS

<p>Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes :</p> <p>6. Très satisfaisant (TS) : le projet ne comporte aucune lacune quant à la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience</p> <p>5. Satisfaisant (S) : des lacunes mineures seulement ont été décelées</p> <p>4. Moyennement satisfaisant (MS) : des lacunes modérées ont été décelées</p> <p>3. Moyennement insatisfaisant (MI) : le projet comporte d'importantes lacunes</p> <p>2. Insatisfaisant (I) : le projet comporte d'importantes lacunes au niveau de la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience</p> <p>1. Très insatisfaisant (TI) : le projet comporte de graves lacunes</p>	<p>Notations de durabilité :</p> <p>4. Probable (P) : risques négligeables à la durabilité</p> <p>3. Moyennement probable (MP) : risques modérés</p> <p>2. Moyennement improbable (MI) risques importants</p> <p>1. Improbable (I) risques graves</p> <p>Notations de pertinence :</p> <p>2. Pertinent (P)</p> <p>1. Pas pertinent (PP)</p> <p>Notations de l'impact :</p> <p>3. Important (I)</p> <p>2. Minime (M)</p> <p>1. Négligeable (N)</p>
--	--